

CHAPITRE N° 3 : LA CITOYENNETE POLITIQUE ET SOCIALE

Je prépare le chapitre en cherchant le sens des mots suivants :

Un sympathisant	
Un adhérent	
Un militant	
Une cotisation	
Un bénévole	
Un groupe de pression / un lobby	
Un boycott	
Une grève	
Une manifestation	
Une pétition	
Caritatif	
Non lucratif	
Un stand	

◆ **SUJET – L'engagement citoyen** (National, juin 2005)

Document 1 : Extrait du message télévisé du CIDEM, association Civisme et Démocratie



« Vous avez le droit de ne pas défendre l'environnement, de ne pas réagir aux atteintes aux Droits de l'Homme et de ne pas être solidaire de ceux qui sont dans la misère... Mais vous avez aussi le droit d'agir. (...) »

La défense de l'esprit civique conduit à inciter au geste fondamental d'insérer un bulletin dans une urne. Plus largement, il conduit à s'engager pour des causes d'intérêt général, telles qu'on en trouve dans la vie associative. (...) Comme le CIDEM, bon nombre d'associations s'affirment comme des partenaires efficaces de la Démocratie en s'engageant contre le racisme, pour la solidarité et l'expression du droit de vote. »

Textes et Documents pour la Classe, N° 811.

Document 2 : Indispensables associations

Pierre Waldeck Rousseau auteur de la loi de 1901 rêvait que « les associations rapprochent les hommes, les apprennent à s'aider, à se connaître et substituent à l'égoïsme individuel la loi féconde de la fraternité. » (...)

Les associations permettent de créer de telles solidarités. Un exemple parmi cent : le Secours Populaire Français, entre autres actions, renouvelle chaque année l'opération Familles de vacances qui permet à 5000 enfants défavorisés de passer quelques semaines de vraies vacances, à l'invitation d'une famille d'accueil. (...)

Les associations donnent aux citoyens l'occasion d'entreprendre autrement pour d'autres motifs que la stricte recherche du profit. Nombreuses dans le domaine de l'aide sociale, elles sont fidèles à leurs valeurs fondatrices au premier rang desquelles s'inscrit la primauté de la personne et la nécessaire solidarité des citoyens.

Extrait de mutuelle MAIF, 2003

Document 3 : Loi du 1er juillet 1901 sur la liberté d'association

Article 1 : L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. (...)

QUESTIONS (4 points)

Question 1 (document1)

Pour l'exercice de quel droit politique fondamental le CIDEM fait-il campagne ?

Question 2 (document 1)

Comment le citoyen peut-il exercer autrement sa citoyenneté pour agir activement ?

Question 3 (document 2)

Pour quelle raison le citoyen s'engage-t-il dans une association ?

Question 4 (documents 2 et 3)

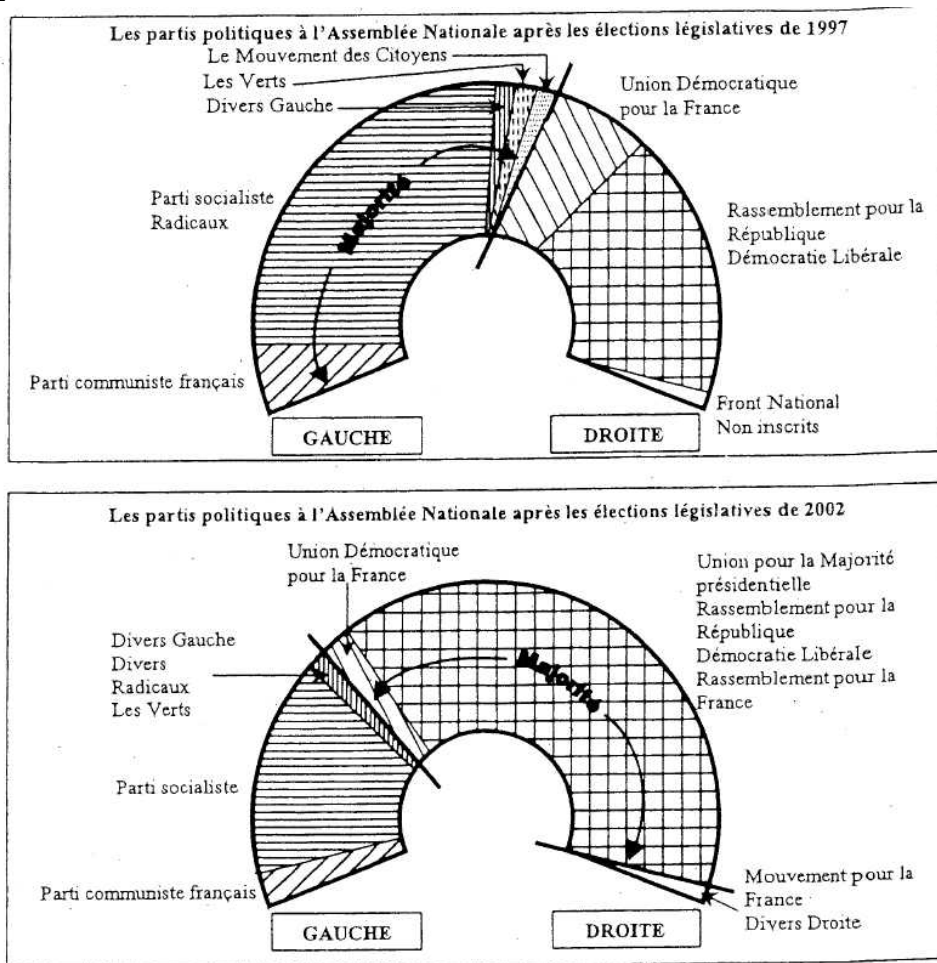
En quoi l'esprit de solidarité illustré par le document 2 correspond-il bien à la loi de 1901 ?

PARAGRAPHE ARGUMENTÉ (8 points)

En vous appuyant sur les éléments fournis par les documents et sur des exemples de votre choix, vous rédigerez un paragraphe argumenté d'une quinzaine de lignes qui montre que l'engagement du citoyen dans la vie politique, associative et syndicale permet une vie sociale plus solidaire.

◆ **SUJET – Les partis politiques, acteurs de la démocratie** (National, juin 2006)

Document 1 : Les partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale après les élections de 1997 et de 2002



Document 2 : Articles 3 et 4 de la Constitution de la Ve République (1958)

Art.3. La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice. Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret. Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs, des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

Art. 4. Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie.

Document 3 : Un stand à un rassemblement du Parti communiste français (PCF), la "Fête de l'Humanité (1)", en 2003



(source : <http://www.pcf.issy.org>)

1 L'Humanité : Journal du Parti communiste français

QUESTIONS (4 points)

Question 1 (document 1)

A l'aide du document, expliquez pourquoi on parle de "multipartisme" dans la démocratie française. (1 point)

Question 2 (documents 1 et 2)

a. D'après le document 1, qui a la majorité en 1997 ?

Quel changement s'est produit en 2002 ? (1 point)

b. D'après le document 2, qu'est-ce qui a permis ce changement ? (1 point)

Question 3 (document 3)

D'après le document, quels moyens sont utilisés par ce parti pour se faire connaître ? (au moins 2 réponses attendues) (1 point)

PARAGRAPHE ARGUMENTÉ (8 points)

En vous appuyant sur les éléments fournis par les documents et sur des exemples de votre choix, vous rédigerez un paragraphe argumenté d'une quinzaine de lignes qui montre que les partis politiques sont des acteurs de la démocratie en France.

Fiche bilan - Chapitre n° 3. La citoyenneté politique et sociale

► CE QUE JE DOIS SAVOIR

- **Utiliser les mots et les sigles spécifiques (voir fiche de préparation)**

- **Connaître les documents de référence :**

La Constitution de 1958 (article 4),

Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948-(articles 22- 23 et 24),

La loi du 1er juillet 1901 sur les associations

► CE QUE JE DOIS SAVOIR EXPLIQUER

- **Les idées essentielles (voir cours et livre)**

MONTRER QUE L'ENGAGEMENT DU CITOYEN DANS LA VIE POLITIQUE, ASSOCIATIVE ET SYNDICALE PERMET UNE VIE SOCIALE PLUS SOLIDAIRE.

MONTRER QUE LES PARTIS POLITIQUES SONT DES ACTEURS DE LA DEMOCRATIE EN FRANCE.

- **Les notions importantes :**

ENGAGEMENT :

UN PARTI POLITIQUE :

UN SYNDICAT :

UNE ASSOCIATION :

LE DROIT DU TRAVAIL :

LES LIBERTES COLLECTIVES :

CHAPITRE N° 4 : LES DÉBATS DE LA DÉMOCRATIE

Je prépare le chapitre en cherchant le sens des mots suivants :

L'audimat	
Un échantillon	
L'éthique	
La déontologie	
La presse	
La fracture numérique	
Virtuel	
La surmédiatisation	
Le CSA	
La désinformation	
La télé-réalité	

◆ **SUJET – Opinion publique et médias** (National, juin 2000)

Document 1 : Extrait d'un article du quotidien *Libération*, 12 janvier 1998

Dans l'hiver 1997-1998, des voitures sont incendiées chaque nuit à Strasbourg par des groupes de jeunes. Le sociologue Farad Khosrokhavar, auteur d'un rapport sur les violences urbaines donne son point de vue :

"Les médias ne sont pas seulement rapporteur d'événements, mais aussi copartenaires. Je ne dis pas qu'ils inventent mais qu'ils amplifient. Dès que l'information circule, produite par différentes sources, elle génère des effets qu'on ne peut contrôler. L'ensemble, y compris la présence des médias, fait qu'au lieu de 200 voitures brûlées, il y en aura 250... leur présence crée de l'émulation chez les jeunes. [...] C'est ce qui s'est passé le 1er janvier à Strasbourg. L'an dernier, certains d'entre eux étaient très déçus de ne faire déplacer que France 3. Ceux qui ont eu TF1 ont le sentiment d'être les meilleurs. En outre, les médias contribuent à surdramatiser les problèmes. Dans les entretiens avec les gens du quartier de Cronenbourg*, les incendies de voitures ne constituent pas un problème fondamental (...) il y a plus grave, comme le chômage, la drogue..."

Propos recueillis par Didier Arnaud, journaliste.

* Cronenbourg : quartier de Strasbourg.

Document 2 : Extraits de la loi du 1er juillet 1881 sur la presse

Article 1 : L'imprimerie et la librairie sont libres.

Article 2 : Tout écrit rendu public (...) portera l'indication du nom et du domicile de l'imprimeur.

Article 5 : Tout journal ou écrit périodique peut être publié sans autorisation préalable (...).

QUESTIONS (4 points)

Question 1 (document 1). Quels sont les différents rôles que jouent les médias dans les événements rapportés par le document ? (2 points)

Question 2 (document 2). Quelle liberté est protégée par ce texte de loi et comment l'est-elle ? (2 points)

PARAGRAPHE ARGUMENTÉ (8 points)

En vous appuyant sur les éléments fournis par les documents et sur des exemples de votre choix, vous rédigerez un paragraphe argumenté d'une quinzaine de lignes qui montre que médias et opinion publique sont très liés.

◆ SUJET – Quelles sont les limites du droit à l'information ? (Polynésie, juin 2005)

Document 1 : Image Internet
L'information : un droit fragile.



Enzo BALDONI, Journaliste italien dont l'exécution a été revendiquée le 26/08/04 en Irak. Il n'y a pas de démocratie sans presse libre, sans journalisme critique, sans goût illimité pour la vérité. Une plume brisée, une voix qui se tait, une image qui se brouille, c'est toujours un peu de liberté qui agonise. Terroriser la presse est un crime contre l'humanité toute entière, une atteinte à ce bien encore si rare sur la surface du globe qu'est la libre expression des pensées, des opinions et des faits.

Denis JEAMBAR, *L'Express*, septembre 2004

Document 2 : Les dangers d'Internet (Biz, 2003)



Document 3 : Extrait de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.

Article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la loi ».

QUESTIONS (4 points)

Question 1 (documents 1 et 3)

Comment s'appelle la forme de gouvernement qui respecte le droit à l'information ? D'après le document 3, en quoi consiste ce droit ?

Question 2 (document 1)

Expliquez la phrase soulignée.

Question 3 (documents 2 et 3)

À quels dangers s'expose-t-on en utilisant Internet ? En vous appuyant sur l'article 11, montrez en quoi ces dangers sont condamnables.

PARAGRAPHE ARGUMENTÉ (8 points)

En vous appuyant sur les éléments fournis par les documents et sur des exemples de votre choix, vous rédigerez un paragraphe argumenté d'une quinzaine de lignes qui montre que les médias peuvent servir à renforcer la liberté d'expression mais peuvent aussi menacer la démocratie.

► **CE QUE JE DOIS SAVOIR**

- **Utiliser les mots et les sigles spécifiques (voir fiche de préparation)**

- **Connaître les documents de référence :**

La loi du 1er juillet 1881 sur la liberté de la presse,
La Constitution de 1958- Préambule et titre premier,
Les lois du 29 juillet 1994 sur la bioéthique,
La loi du 30 décembre 1991 : la recherche sur la gestion des déchets radioactifs,
La Constitution de 1958- article 3.

► **CE QUE JE DOIS SAVOIR EXPLIQUER**

- **Les idées essentielles (voir cours et livre)**

MONTRER QUE MEDIAS ET OPINION PUBLIQUE SONT TRES LIES.

MONTRER QUE LES MEDIAS PEUVENT SERVIR A RENFORCER LA LIBERTE D'EXPRESSION MAIS PEUVENT AUSSI MENACER LA DEMOCRATIE.

- **Les notions importantes :**

MEDIAS :

OPINION PUBLIQUE :

SONDAGES :

INTERNET :